

DAJI/2018/Décision/Tarifs/54

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «18^{ème} journées d'économie Publique Louis-André Gérard-Varet»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2018/03/27-03 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «18^{ème} journées d'économie Publique Louis-André Gérard-Varet» organisé par l'École d'Économie d'Aix-Marseille (AMSE).

Ce colloque aura lieu les 13 et 14 juin 2019 au Conservatoire Darius Milhaud à Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Tarif normal : 208,33 euros HT,
- Dîner de gala (accompagnant uniquement) : 41,67 euros HT,
- Gratuité pour les membres de l'AMSE

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 décembre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

